

Conseil Syndical du SMBV2A

Séance du 21 juin 2021

Compte Rendu et Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 14 heures 30, le Comité Syndical du SMBV2A, convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de DRUELLE BALSAC, sous la présidence de M. Michel ARTUS.

Élus du SMBV2A présents, ayant pouvoir de vote (élus titulaires ou suppléants) représentant 13 présents et 25 voix : M. ARTUS Michel, M. BERNIE Christophe, M. BOUCHET Didier, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. ISSALY Jean-Pierre, M. LACOMBE Christian, M. LACOMBE Jean-Marie, M. QUESTE Alain, M. VIDAL Jean-François, M. VIVENS André

Élus du SMBV2A présents, sans pouvoir de vote (élus suppléants en présence du titulaire ou référents) : M. SAHUQUET Jean-Marc

Élus du SMBV2A absents et excusés : Mme BERARDI Marion, M BERNAD Pierre Louis, M. CROS Emmanuel, Mme LACOMBE Sophie, M PRINGAULT Pascal, M. LAGARRIGUE Gilles, M. RAUNA Alain,

Services et partenaires présents : CHARLES Nicolas (Rodez Agglomération), ADNET Catherine (AEAG), FOURNEL Chloé, MIQUEL Vincent, SENE LACOMBE Paulin, SUDRES Marion (SMBV2A), GUITARD Marin et BAPTISTE DANGLES (stagiaires au SMBV2A).

Services et partenaires absents et excusés : DEVALS Séverine (Comtal Lot Truyère)

1.	Approbation du procès-verbal de la précédente séance.....	2
2.	Compte-rendu des décisions du président prises par délégation du conseil	2
3.	Elaboration du PPG 2022-2026	3
	Le calendrier prévisionnel, réadapté au regard du contexte COVID	3
	La logique d'action, validée lors du précédent conseil syndical	3
	L'état des lieux, les données déjà acquises	4
	Les diagnostics complémentaires, méthode et localisation	5
	Priorisation géographique, propositions	6
4.	Gestion du personnel	15
	Technicien rivière Haute Vallée de l'Aveyron	15
	Proposition de ratio promus promouvables et de lignes directrices de gestion, avant sollicitation du comité technique.....	16
5.	Avis sur le projet de SDAGE et PGRI	17
	Rappel sur l'organisation de la politique de l'eau	17
6.	Contrat de rivière Aveyron amont : point sur les actions en cours.....	20
7.	Questions et informations diverses.....	22

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(25 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Compte-rendu des décisions du président prises par délégation du conseil

M. le président rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :

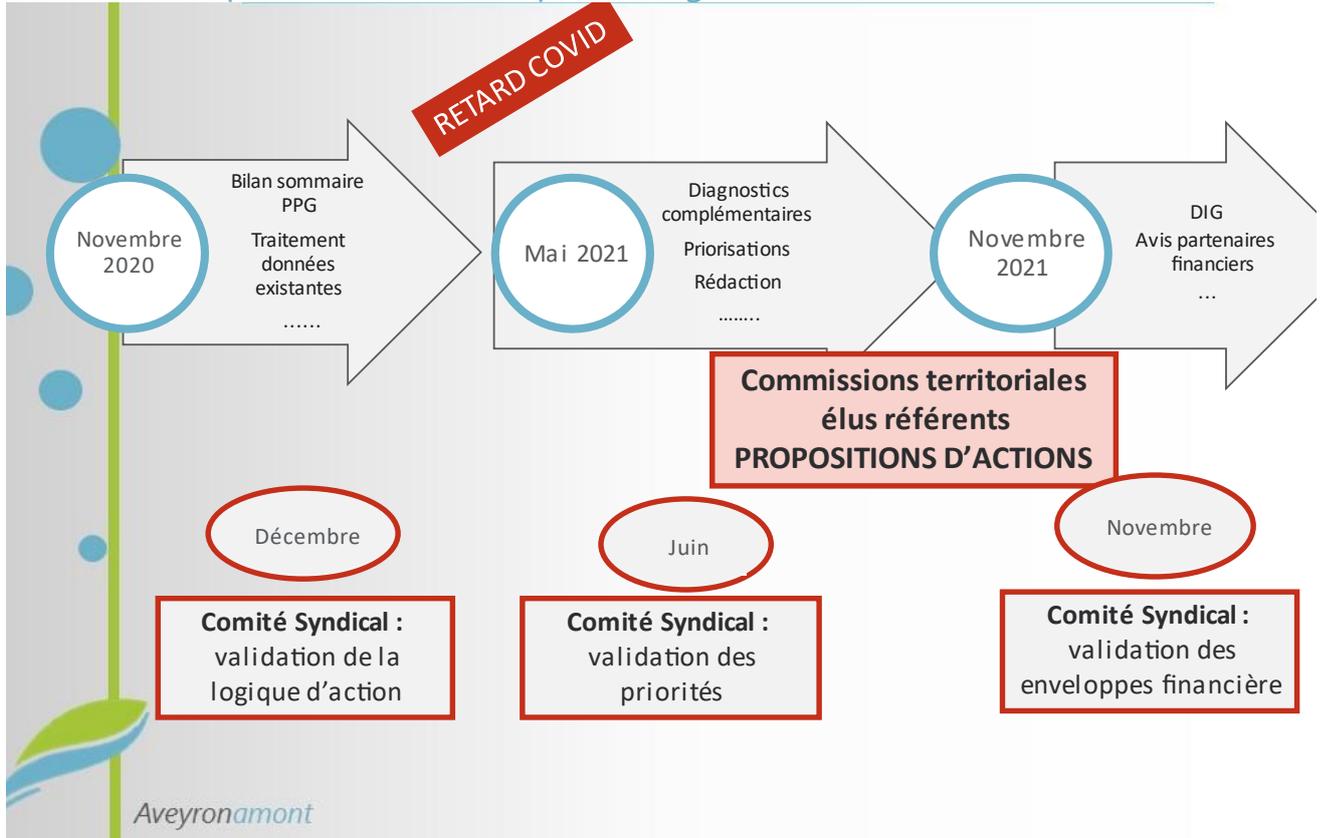
- Engagement des actions du contrat de rivière validées lors du vote du DOB :
 - MAPPG-1, réaliser des travaux sur les milieux aquatiques : consultation des entreprises et analyse des offres concernant les travaux de plantations, pose de clôtures, mise en place d'abreuvements.
A ce jour une négociation est engagée sur 2 lots et une demande de compléments auprès d'un prestataire.
 - BAINADE-1, réaliser un suivi 2021 de la bactériologie de la rivière Aveyron : demande de devis, analyse des offres et signature des conventions avec les communes.
Aveyron Labo a été retenu pour réaliser cette mission. Les prix étant inférieurs aux prévisionnels, l'annexe financière de la convention avec les communes sera actualisée. Pour rappel, les communes qui ont souhaité un suivi complémentaire en 2021 autofinancent cette action, les communes qui mettent un point de suivi pour la première fois en 2021 ont un autofinancement pris en charge par le SMBV2A.

- Autres :
 - Remboursement du prêt court terme initié dans l'attente du versement des aides PDRR (Europe) pour les travaux rivière
 - Création de comptes sur les réseaux sociaux, dont Facebook
 - Renouvellement ponctuel informatique, comme convenu lors du vote du budget., dont un ordinateur portable et une tablette de terrain.

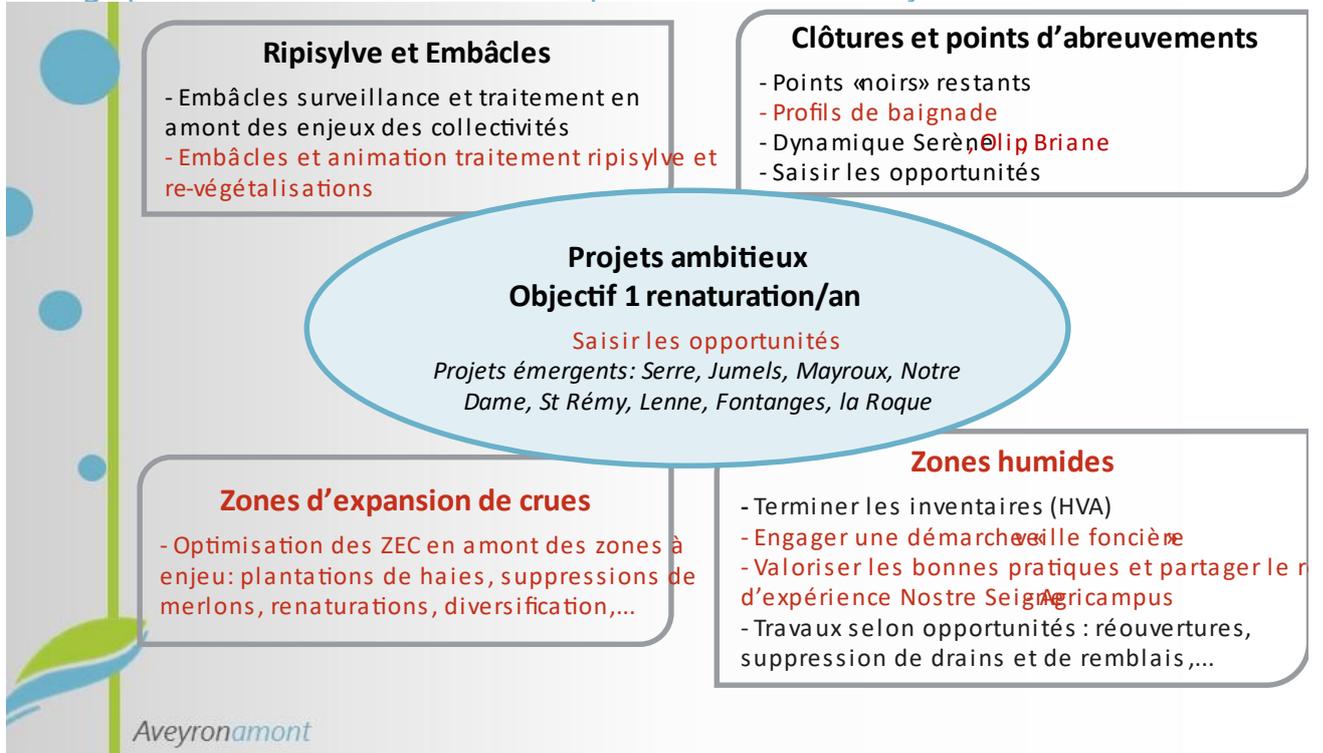
LE COMITE SYNDICAL
Prend acte de ces décisions du président prises par délégation du conseil

3. Elaboration du PPG 2022-2026

Le calendrier prévisionnel, réadapté au regard du contexte COVID



La logique d'action, validée lors du précédent conseil syndical



L'état des lieux, les données déjà acquises

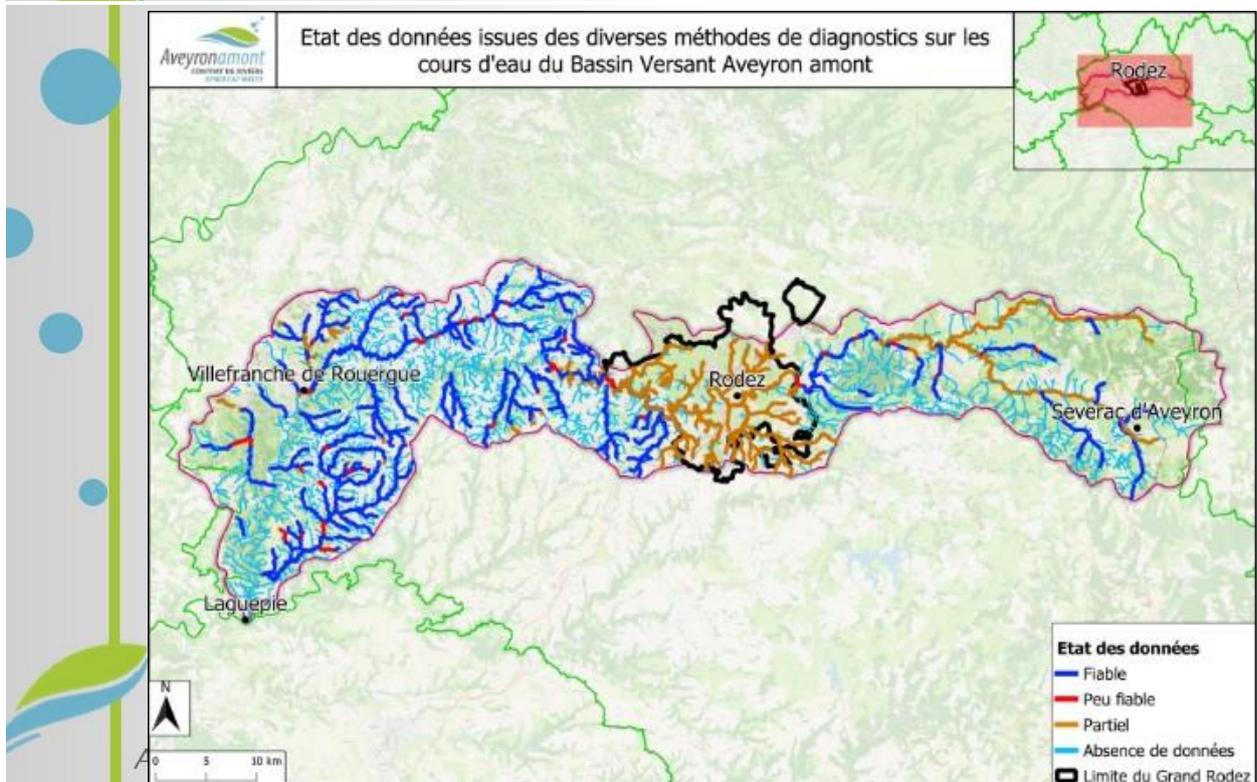
Présenté par GUITARD Marin, stagiaire au SMBV2A

Objectifs

Vision opérationnelle du diagnostic des cours d'eau pour prioriser les secteurs d'intervention

Sous-objectifs

- Réaliser une harmonisation des données issues de 3 PPG
- Bilan des actions réalisées sur la période 2015-2021
- Appliquer une nouvelle méthode de diagnostic à l'échelle du SMBV2A
- Prioriser les secteurs à intégrer au nouveau PPG



Marin GUITARD rappelle que ce travail permet d'avoir une méthode de diagnostic unique à l'échelle du bassin versant et une méthode simplifiée à visée opérationnelle. Il précise que les données sont partielles pour :

- Rodez Agglo, correspondant à l'absence de données sur le colmatage des cours d'eau.
- la Serre, les données existantes sont au format papier.

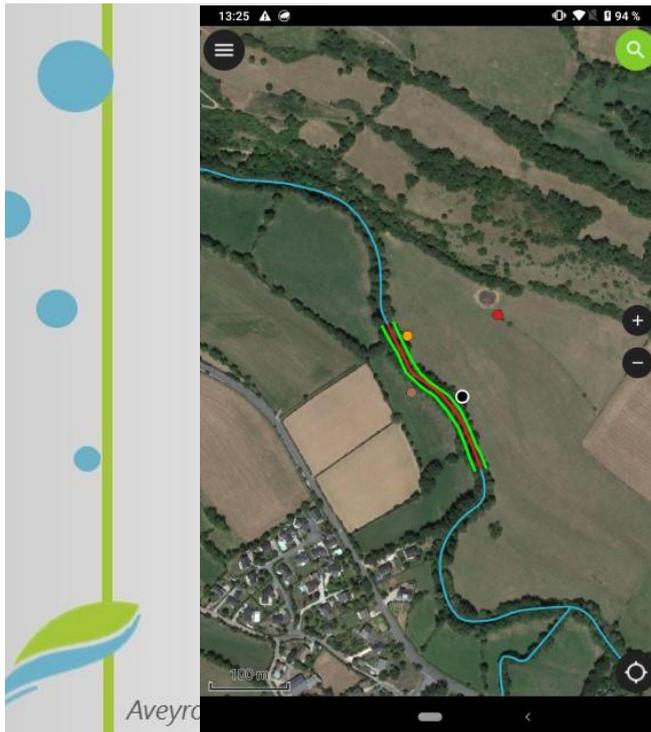
La compilation de ces données sera réalisée, si besoin, dans le cadre d'études complémentaires.

La compilation des données pour les principaux cours du bassin versant a été réalisée. Ces données sont archivées à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Des investigations complémentaires sont nécessaires sur certains secteurs à enjeux GEMAPI.

Les diagnostics complémentaires, méthode et localisation

Présenté par DANGLES Baptiste, stagiaire au SMBV2A

- Réalisation de diagnostics complémentaires de cours d'eau en lien avec le PPG 2022-2026
- Méthode applicable sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant Aveyron Amont
- Méthode à visée opérationnelle (à l'aide de l'application Qfield sur la tablette)



13:27 94%

Ajouter une entité à Lit mineur

id
2

Recalibrage
Oui ciel ouvert

Incision
Moyen

Colmatage
Non

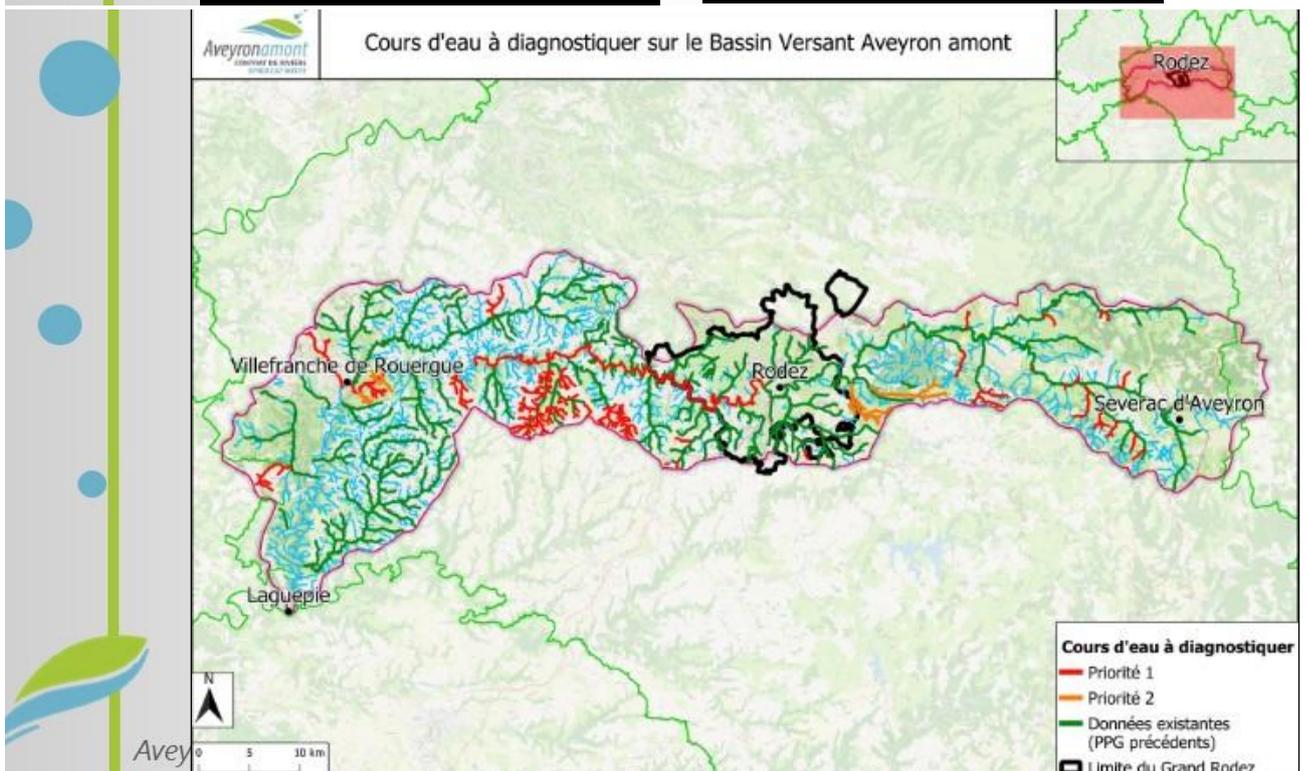
Div habita
Nombreux

Div ecole
Epars

Date
2021-05-20

Heure
13:26:57

Photo



197 km de cours d'eau à diagnostiquer en priorité 1 selon les enjeux identifiés par le SMBV2A

- Haute Vallée de l'Aveyron : 35,6 km
 - Moyenne Vallée de l'Aveyron : 27 km
 - Basse Vallée de l'Aveyron : 134,4 km
- } 197 km

- Hypothèse : 5 km / jour soit 40 jours de diagnostic
- Moyenne sur les 4 derniers jours : 5,9 km / jour

Baptiste DANGLES rappelle que le diagnostic est effectué sur le terrain avec la tablette. Cette nouvelle organisation permet un gain de temps conséquent par rapport à une saisie papier sur terrain puis une intégration au bureau dans le logiciel d'information géographique.

Au vu du temps imparti, les investigations complémentaires ne concerneront pas tous les cours d'eau du bassin versant. Les secteurs à enjeux seront diagnostiqués : enjeux loisirs liés à l'eau, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, dynamique espace rural.

Priorisation géographique, propositions

Chloé FOURNEL rappelle qu'un comité technique suit l'élaboration du PPG 2022-2026. Il regroupe les agents de l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Région, le département de l'Aveyron, la DDT, la DREAL, la Fédération de pêche (FDAAPPMA), la Chambre d'Agriculture, l'Adasea, la LPO, ...

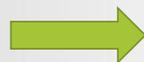
La priorité 1 correspond à des actions à réaliser en priorité soit pour reconquérir le bon état des masses d'eau soit vis-à-vis des enjeux GEMAPI.

Les propositions de priorisations suivantes ont été présentées lors du COTEC du 18 juin. Elles sont susceptibles d'évoluer à la marge.

- Prise en compte des priorités de l'Agence de l'eau Adour Garonne: action de reconquête du bon état (PAOT)
- Intégration des priorités de la FDAAPPMA : perturbations majeures des contextes piscicoles (PDPG)
- Intégration des enjeux SMBV2A, des avis équipe technique et des techniciens de secteur



Identification des masses d'eau prioritaires sur chacune des thématiques et d'un niveau de priorité



Identification des secteurs de nouveaux diagnostics (manque de données)

Thématique « Traitement de la ripisylve et embâcles »



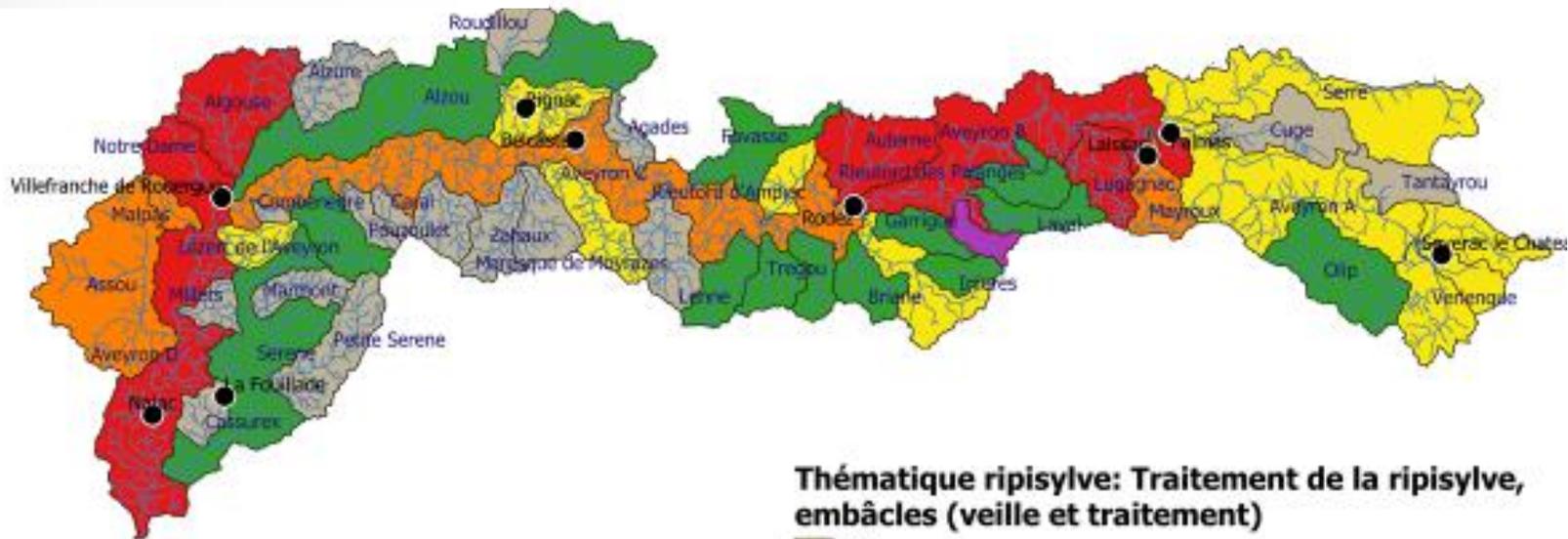
On observe:
 - ripisylve déséquilibrée (monospécifique peupliers) et/ou vieillissante
 - formation d'embâcles



Impacts:
SELON LA LOCALISATION ET LES ENJEUX EN PRESENCE
 - risques pour les ouvrages
 - aggravation du risque d'inondation
 - augmentation du risque d'érosion



Aveyronamont



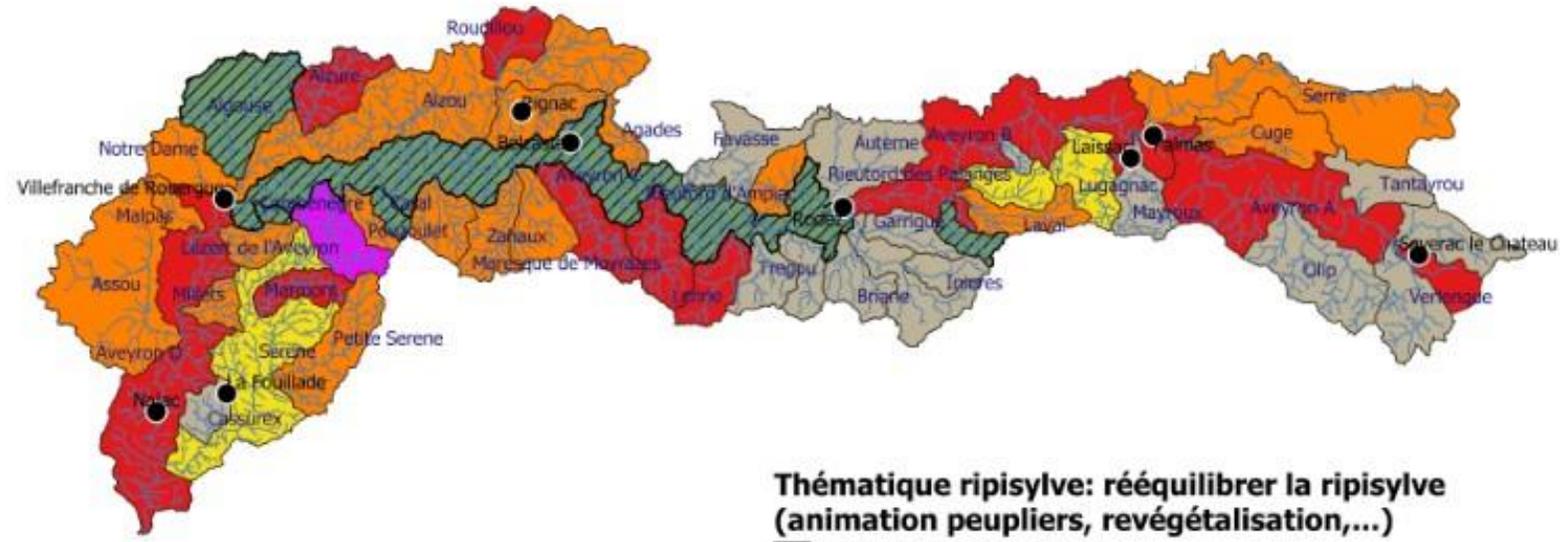
Uniquement en amont immédiat des zones à enjeu (à définir en commissions restreintes)

Thématique « Rééquilibrer la ripisylve »



On observe:
 - Absence de ripisylve (végétation des berges)
 - Divagation des animaux d'élevage

Impacts:
 - dégradation de la qualité de l'eau
 - destruction des habitats aquatiques
 - réchauffement de l'eau
 - perte de foncier et risque sanitaire pour le troupeau



➔ Secteurs précis à cibler (à définir en commissions restreintes)

Thématique ripisylve: rééquilibrer la ripisylve (animation peupliers, revégétalisation,...)

- ▨ A définir (manque de données)
- non
- priorité 1
- priorité 2
- priorité 3
- oui, priorité à définir

Thématique « Renaturation des cours d'eau »



On observe:
 - cours d'eau recalibrés,
 rectifiés, artificialisés
 - Zones humides drainées



Impacts:
 - sur les capacités autoépuratrices des milieux naturels (qualité)
 - sur la biodiversité (banalisation des milieux)
 - augmentation du risque d'inondation
 - aggravation des étiages



Thématique renaturation: continuité écologique

- A définir (manque de données)
- non
- 1
- 2
- oui, priorité à définir

Secteurs précis orientés par l'existence de projets émergents, à valider en commissions restreintes

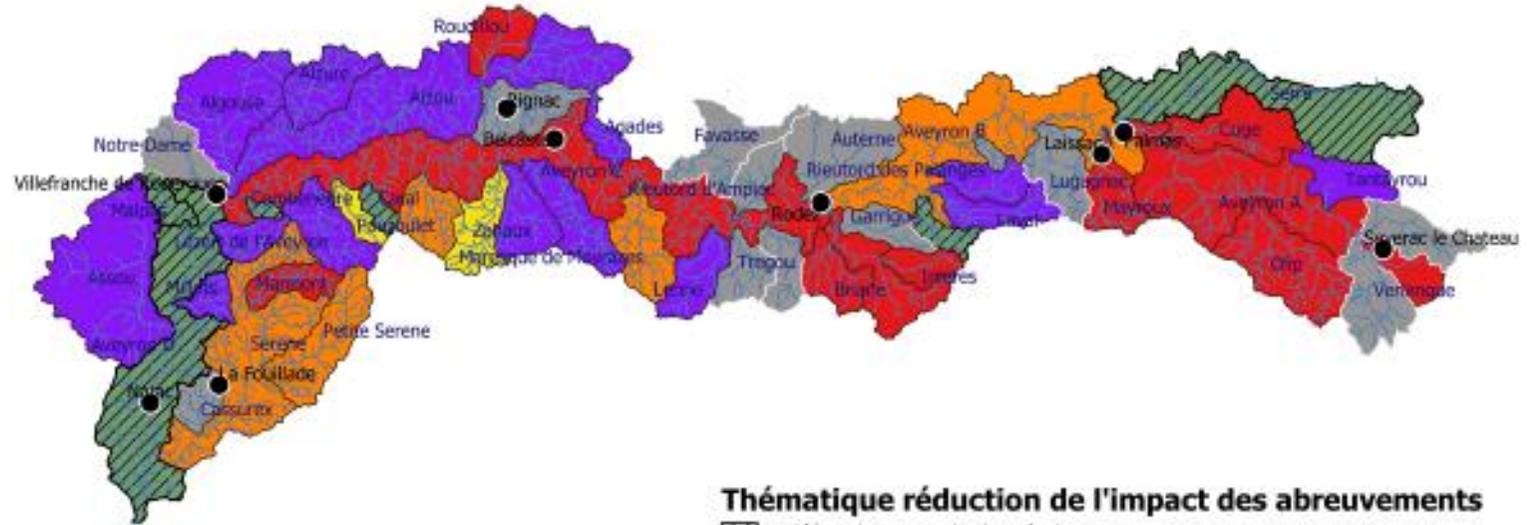


Thématique « Réduire l'impact du piétinement »



On observe:
 - Absence de ripisylve (végétation des berges)
 - Divagation des animaux d'élevage

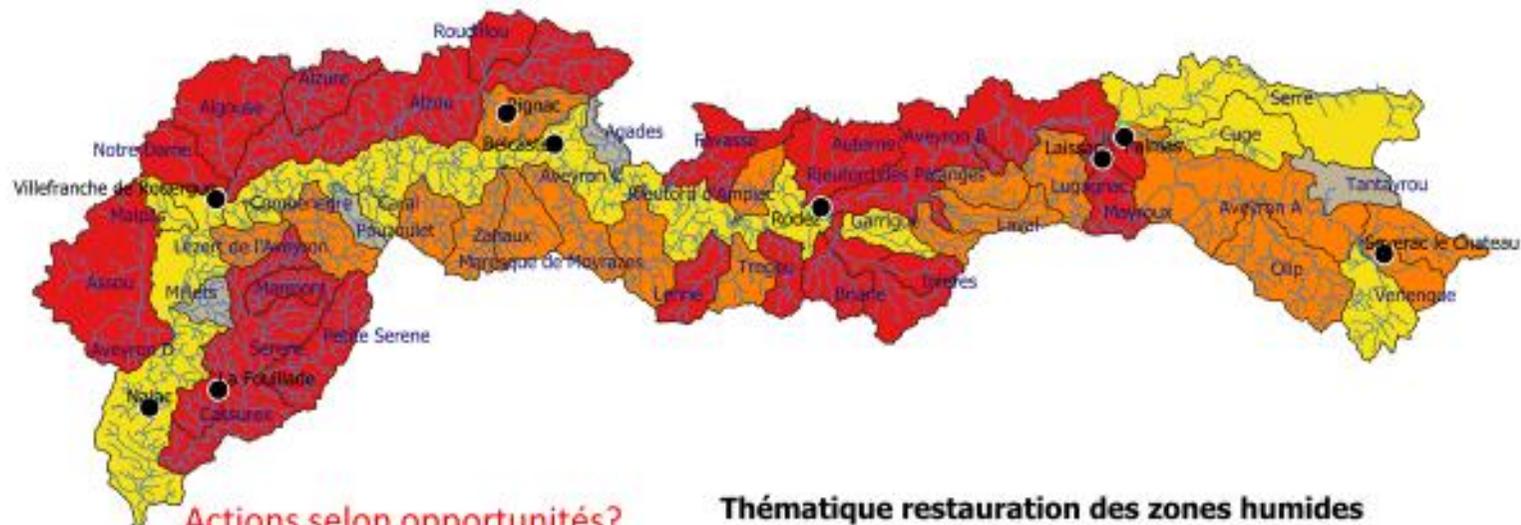
Impacts:
 - dégradation de la qualité de l'eau
 - destruction des habitats aquatiques
 - réchauffement de l'eau
 - perte de foncier et risque sanitaire pour le troupeau



→ Secteurs précis à cibler (à définir en commissions restreintes)

Thématique réduction de l'impact des abreuvements
 ▨ A définir (manque de données)
 ■ non
 ■ priorité 1
 ■ priorité 2
 ■ priorité 3
 ■ oui, priorité à définir

Thématique « Restaurer les zones humides et optimiser le fonctionnement des zones d'expansions de crues »



Actions selon opportunités?
Etude sur la plus value à restaurer les ZEC?



Appel à projets?
A définir en commissions restreintes

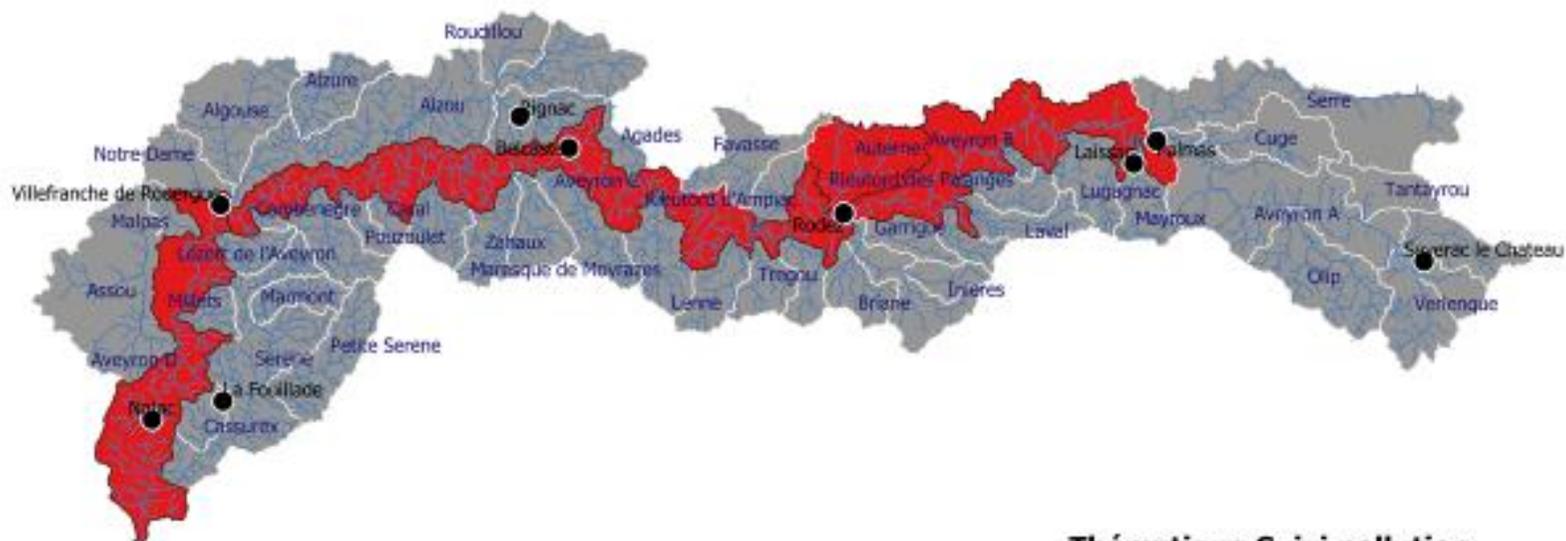
Thématique « Suivi pollution »



On observe:
 - rejets accidentels, ou
 dysfonctionnement de réseaux
 - dépôts de déchets



Impacts:
 - dégradation de la qualité de
 l'eau
 - risque sanitaire et
 environnemental
 - impact paysager



Etendre l'action aux secteurs
 urbanisés et avec une pression
 rejets.
 Nombre de jours à affecter?

Thématique Suivi pollution

■ NON
 ■ OUI

Suite à donner, discussions en séances



Comment écrire les actions du PPG ? = définir plus précisément les secteurs d'intervention à l'échelle des masses d'eau

- * échelle et participants : conseil syndical ? commission locales HVA MVA BVA ? Intercommunalités ?
- * échéance : juillet ? août ? septembre ?

Quel budget ?

- * enveloppes validées au précédent PPG

Comment intervenir ?

- * travaux réalisés par l'équipe rivière de 3 agents
- * travaux confiés à des prestataires
-

Aveyronamont

Un PPG est un programme de travaux établi pour 5 ans. La priorisation proposée repose sur des considérations techniques. L'objectif est d'engager en priorité les actions de reconquête du bon état des masses d'eau, tout en prenant en compte les enjeux locaux.

Tout le bassin versant Aveyron amont est concerné mais avec des typologies et des priorités d'actions différentes.

LE COMITE SYNDICAL

- **Décide que les actions seront identifiées à l'échelle de commissions locales par communautés de commune ou d'agglomération, sur la base des thématiques validées et des priorités par sous-bassin versant :**
 - o Les élus du SMBV2A (titulaires, suppléants et référents), les maires et services techniques des EPCI-FP y seront invités,
 - o Pour les collectivités dont la superficie est importante (CC Causse Aubrac et Ouest Aveyron) plusieurs commissions pourront être réalisées,
 - o Pour celles dont la superficie est faible (CC Conques Marcillac, Lézou Pareloup, Muses et Raspes, ...) des commissions regroupant plusieurs EPCI seront proposées,
 - o 1 élu titulaire par collectivité sera en charge de proposer 2 dates, entre juillet et septembre, au technicien du SMBV2A,
- **Propose que les commissions locales travaillent sur les actions :**
 - o À inscrire sur les secteurs de priorités 1 pour les thématiques traitement de la ripisylve et embâcles, rééquilibrer la ripisylve, réduire l'impact du piétinement
 - o À proposer, quel que soit la priorité, sur la thématique renaturation de cours d'eau

- À engager dans la thématique restaurer les zones humides et optimiser le fonctionnement des zones d'expansion de crues : appel à projet, dynamique locales,
 - À maintenir et étendre le suivi pollution sur Rodez Agglomération. Attention cette action est pertinente seulement si les services assainissement sont associés pour remonter le réseau et identifier l'origine de la pollution, le rôle du SMBV2A s'arrêtant au repérage des pollutions ponctuelles.
- **Propose que la programmation des actions soit dans un premier temps établi au regard des enveloppes financières validées au précédent PPG**
 - **Témoigne que les travaux réalisés par l'équipe en régie n'ont pas pour objectif de traiter du linéaire. La plus-value de l'équipe est de créer du lien avec les riverains de cours d'eau sur des territoires à fort enjeu.** Lors de la programmation des actions, il sera recherché un équilibre entre l'intervention de l'équipe en régie à l'échelle Aveyron amont, leur mobilisation sur des sous-bassins versants prioritaires ou des actions innovantes, et la faisabilité technique (dont l'optimisation des déplacements).
 - **Confirme qu'une partie des travaux sera confiée à des entreprises locales.**

(25 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

4. Gestion du personnel

Technicien rivière Haute Vallée de l'Aveyron

Mme SUDRES rappelle qu'un poste à mi-temps existe dans le tableau des emplois du SMBV2A pour assurer les missions de technicien rivière de la Haute Vallée de l'Aveyron. Pour faire face au départ en congé maternité de 2 agents et à leur reprise à 80%, un technicien rivière « haute vallée » a été recruté à temps plein jusqu'à la fin du PPG 2017-2021. Suite à l'élaboration du PPG 2022-2026 le conseil syndical sera amené à se prononcer sur la quotité du poste technicien rivière de la Haute Vallée de l'Aveyron.

MM BERNIE, CROS, DUFIEU et VIDAL (élus sur la Haute Vallée de l'Aveyron) soulignent le sérieux, le professionnalisme et la réactivité de Paulin SENE LACOMBE. Ils confirment également l'intérêt d'avoir un technicien rivière à temps plein sur la Haute Vallée de l'Aveyron.

DELIBERATION N°2021-6 :
DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
 (En application de l'article 3-I.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil syndical de juillet 2019 il avait été acté que pour faire face au départ en congé maternité de 2 agents et à leur reprise à 80%, un technicien rivière serait recruté afin de remplacer les agents temporairement absents.

Considérant la charge de travail des techniciens due au redémarrage des activités et aux projets lancés à la sortie de la crise sanitaire mondiale, il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la mise en œuvre des actions du PPG 2017-2021.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en lien avec la mise en œuvre des actions du PPG 2017-2021, pour une période de 6 mois maximum allant du 01/09/2021 au 28/02/2022 inclus,**
- **cet agent assurera des fonctions de rivière haute vallée à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h00,**
- **la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 du grade de recrutement,**
 - **les crédits correspondants sont inscrits au budget.**
(25 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Proposition de ratio promus promouvables et de lignes directrices de gestion, avant sollicitation du comité technique

L'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 18 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient que chaque collectivité et établissement doit élaborer des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le projet de taux de promotion et de ligne directrice de gestion du SMBV2A sont annexés au document de séance.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **de soumettre au comité technique ces projets de taux de promotion et de ligne directrice de gestion**
(25 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

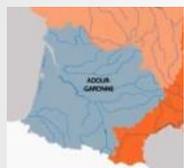
5. Avis sur le projet de SDAGE et PGRI

Rappel sur l'organisation de la politique de l'eau

Les échelles

		<p><u>A l'échelle européenne :</u> Directive européenne Cadre sur l'eau (DCE) → Fixe des objectifs de bon état des eaux Directive européenne Inondation (DI) → Réduction de la vulnérabilité</p>
		<p><u>A l'échelle nationale :</u> Grand bassin versant, dont Adour Garonne → Définissent des document de planification pour atteindre ces objectifs : SDAGE et PGRI</p>
<p>Collectivités territoriales</p>		<p><u>A l'échelle locale :</u> Bassin versant, dont Aveyron Amont → Mise en place d'outil de planification locaux(SAGE) : définit des mesures locales → Elaboration d'outils opérationnel (contrat de rivière, PAPI) : définit un programme d'actions</p>

Les instances et les outils

<p>Adour Garonne</p> 	<p>Aveyron amont</p> 
<p><u>Comité de bassin :</u> élus + usagers + état → Elaborent le SDAGE, assurent la cohérence avec le PGRI → Participent aux décisions financières</p>	<p><u>CLE (SAGE) ou comité rivière :</u> élus + usagers + état → Elaborent les SAGE, PAPI et/ou contrat de rivière</p>
<p><u>Agence de l'eau : AEAG</u> → Mise en œuvre de la politique du comité de bassin Redevances : principe du pollueur payeur Aides : redistribution aux maitres d'ouvrages</p>	<p><u>Syndicat de bassin versant : SMBV2A</u> → Animent les mesures et/ou actions locales → Assurent la maitrise d'ouvrage des actions GEMAPI et COMP GEMAPI</p>

Le bassin versant Tarn Aveyron



Enjeux :

- 1/ Retour à l'équilibre quantitatif
- 2/ Restauration des fonctionnalités de milieux aquatiques
- 3/ Gouvernance
- 4/ Réductions des pressions liées aux pollutions ponctuelles et aux pollutions diffuses

Comité de bassin :

Coordination assurée par la Préfète du Tarn

Commission géographique spécifique du comité de bassin avec des représentant locaux des élus + usagers + services de l'état

Collectivités :

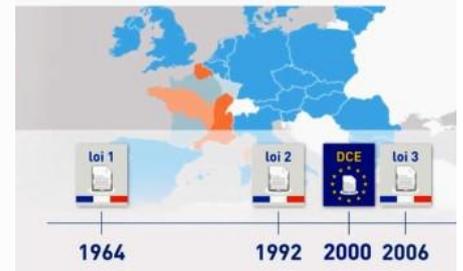
Association des syndicats de bassin versant

Coopération des départements de l'Aveyron, du Tarn, du Tarn et Garonne vis-à-vis des déstockages d'eau estivaux

Pour en savoir plus :

* Histoire de la politique de l'eau en France : <https://www.youtube.com/watch?v=qwZrLjGkSrY&t=139s>

* Les échelles de la politique de l'eau : https://www.youtube.com/watch?v=n_RF4mOjKcw&t=139s



Proposition d'avis sur les projets de SDAGE et PGRI



Juin : Rédaction d'un avis commun entre les syndicats de bassin versant à l'échelle Tarn Aveyron

Juillet : Analyse et compléments au besoin du projet d'avis par les membres du bureau SMBV2A

Consultation politique de l'eau : les grandes orientations du projet SDAGE-PDM 2022-2027 <https://www.youtube.com/watch?v=fmhnXGOWdNY&t=1s>

DELIBERATION N°2021-7 :
**AVIS SUR LES PROJETS DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE), SON PROGRAMME DE MESURES
(PDM) ET SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION
(PGRI)**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE)

VU la Directive Cadre Européenne sur les Inondations (2007/60/CE)

VU les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), son programme de mesures (PDM) et sur le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Adour Garonne

VU le code de l'environnement et son article L 212-2 relatif à la consultation des assemblées locales

VU les modalités de consultation approuvée par le comité de bassin Adour Garonne

Monsieur le Président rappelle le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), son programme de mesures (PDM) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) fixent à l'échelle Adour Garonne le cap de la politique de l'eau et de gestion des inondations pour les 6 prochaines années.

Le SDAGE et son PDM visent à reconquérir le bon état de 70% des masses d'eau. Il se décline en 4 orientations. Il intègre l'adaptation du territoire face aux changements majeurs en cours, dont le dérèglement climatique, l'augmentation de la population et la disparition de la biodiversité.

Le PGRI 2022-2027 prévoit 7 objectifs stratégiques (OS) déclinés en 45 dispositions. L'objectif étant de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Monsieur le Président note que ces documents s'inscrivent dans la continuité des précédents SDAGE, PDM et PGRI, et que leurs examens demandent une analyse fine.

Monsieur le Président propose que le bureau rédige un avis sur le projet de SDAGE, PDM et PGRI Adour Garonne 2022-2027. Monsieur le Président propose de rédiger un avis commun avec les autres syndicats du bassin versant Tarn Aveyron.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **Le bureau rédigera un avis sur le projet de SDAGE, PDM et PGRI Adour Garonne 2022-2027**
- **Autorise le Président à rédiger un avis commun avec les autres syndicats du bassin versant Tarn Aveyron.**
(25 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6. Contrat de rivière Aveyron amont : point sur les actions en cours



Volet qualité :

SA : identification des systèmes d'assainissements à accompagner prioritairement en 2021

ANC : création en partenariat avec les SPANC d'une base de données, réflexions sur des méthodes pour déterminer l'impact des ANC sur les milieux aquatiques

IND&ART : journée de démonstration de stations de lavage en circuit fermé pour les professionnels de la peinture

BAIGNADE : lancement du suivi 2021, organisation de visites de site de baignade pour les collectivités volontaires

Volet Milieu Aquatique :

MAPPG : travaux réalisés par l'équipe régie, inventaire des zones humides, élaboration du futur PPG

AGRI : bassin Olip et Briane diagnostics en cours, Serène déclinaison des actions (formation à l'agroécologie, aide acquisition matériel, ...)

FORET : élaboration d'un cahier des charges avec le CRPF et l'ONF en vue de mieux connaître l'activité et les pratiques à risques

PECHE : en partenariat avec la FDAAPPMA appui aux collectivités souhaitant mettre en œuvre des parcours pêches

Aveyronamont



Volet inondation :

EMBACLES : interventions réalisées ou en cours suite à la crue du 1^{er} février

APPZEC : restitution de l'enquête sociologique sur la perception de Notre Seigne, démarrage de la campagne 2021 de suivi du pâturage en zone humide

PAPI : appui aux communes de Toulonjac et Villefranche pour réaliser une étude et des travaux GEMAPI sur le bassin du Notre Dame, accompagnement de plusieurs collectivités sur la gestion des atterrissements

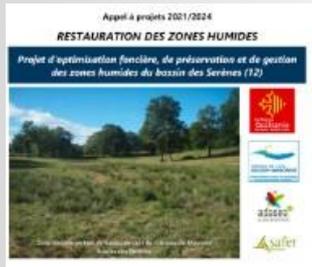
Volet sensibilisation :

SENSIBILI : Mon école mon cours d'eau animations en cours, intervention au lycée François Marty,

VALORISATION : projet de création de compte sur les réseaux sociaux, édition d'une plaquette sur les espèces invasives de plan d'eau,

Etc.

AGRI : projet d'optimisation foncière, de préservation et de gestion des zones humides du bassin des Serènes



Constat : un enjeu fort de préservation des zones humides sur le bassin des Serènes et du maintien d'une activité agricole compatible

- des rôles multiples : régulation hydrologique, auto-épuration des eaux, réservoir de biodiversité, avec la présence d'espèces protégées
- on estime à 27 ha de milieux humides en jeu lors de ces cessions de fonciers en lien avec départ à la retraite des 5 prochaines années

Propositions : construction et l'animation d'un outil de veille foncière autour des zones humides, et l'accompagnement des pratiques agricoles

- informer les futurs acquéreurs
- appui technique à la gestion des zones humides
- proposition éventuelle de redécoupages fonciers (acquisitions ou échanges avec des propriétaires ou gestionnaires intéressés)

Ceci représente en un montant total prévisionnel de 123 654€ TTC, dont 57 834€ TTC faisant l'objet d'une demande de financements spécifique. L'autofinancement prévisionnel est de 8 597 €.

DELIBERATION N° 2021-8: PROJET D'OPTIMISATION FONCIERE, DE PRESERVATION ET DE GESTION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DES SERENES

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas d'une carence généralisée ou de mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU la délibération n° 2014-18 du SIAV2A approuvant le PPG, ancien SIAV2A, « Basse Vallée »

VU la délibération n°2017-PPG-1 et n°2017-PPG-2 approuvant le PPG haute vallée et vallée médiane du SMBV2A

Monsieur le président rappelle que le SMBV2A compte parmi les lauréats de l'appel à projets « restauration des zones humides » porté par l'entente pour l'eau du bassin Adour Garonne. Le projet s'étale sur une durée de 4 ans, et vise à construire et animer un outil de veille foncière autour des zones humides, ainsi que l'accompagnement des pratiques agricoles liées sur le bassin versant des Serènes.

L'objectif est de préserver et/ou restaurer les zones humides, en assurant une veille sur les mouvements de foncier afin d'anticiper la communication et l'appui aux futurs gestionnaires. Le projet est co-porté avec l'Adasea d'Oc et la SAFER Occitanie.

Les moyens consacrés au projet sont :

- essentiellement humains : 66 jours SMBV2A, 38 jours ADASEA, 17 jours SAFER.

- l'acquisition d'un outil de veille foncière
- la mise en œuvre de travaux d'optimisation de la gestion des zones humides dans le cadre du PPG
- des frais de redécoupage foncier (cas d'échanges entre propriétaires)
- le suivi naturaliste sur une zone humide avant-après restauration

Ceci représente en un montant total prévisionnel de 123 654€ TTC, dont 57 834 €TTC faisant l'objet d'une demande de financements spécifique. Le plan de financement correspondant à cette demande spécifique est :

Agence de l'eau Adour Garonne	46 267 €	80 %
ADASEA D'OC	1 440 €	3 %
SAFER	1 530 €	2 %
SMBV2A	8 597 €	15 %
TOTAL	57 834 €TTC	100 %

Les autres financements font soit l'objet d'accompagnements en cours (postes de chargé de mission espace rural et technicien de rivière du SMBV2A, par exemple) soit feront l'objet de demandes complémentaires au fur et à mesure de l'avancement de l'action (acquisition foncière ou découpage foncier, par exemple).

L'autofinancement prévisionnel du SMBV2A sur ce financement spécifique est de 8 597 € sur 3 ans. Ce montant correspond à des travaux d'optimisation de la gestion de zones humides du PPG 2022-2026.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **de programmer les actions de cet appel à projets, de prévoir l'inscription de la dépense correspondante au budget du SMBV2A,**
- **d'approuver le plan de financement tel que présenté par le Président, de solliciter les aides correspondantes auprès des partenaires financiers, et au besoin d'actualiser le plan de financement,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.**

(25 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

7. Questions et informations diverses

Le prochain Conseil syndical du SMBV2A aura lieu courant octobre novembre.

M ARTUS remercie Catherine ADNET de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour son implication, depuis de nombreuses années, dans l'émergence et la mise en route du syndicat et du contrat de rivière Aveyron amont.

La séance est levée à 16 h 30

Le Président du SMBV2A

ARTUS Michel



22/22